

Cergy, le 15 mars 2015



www.valdoise-solidaire.com

DEPARTEMENTALES 2015
LIVRE BLANC EDUCATION

N/Réf. : 2015 03 31

Objet : **Réponse Livre Blanc Education**

P.J. : Questionnaire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la réponse commune, des candidats "**Val d'Oise Solidaire**" investis et soutenus par la Fédération du Val d'Oise du Parti socialiste, au Livre blanc sur l'Education.

Nous espérons que notre contribution à votre questionnaire vous permettra de mesurer notre attachement continu à placer l'éducation au cœur de notre action et au service de la jeunesse de notre département en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour prolonger cette réflexion commune.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Les candidats "Val d'Oise Solidaire"
investis et soutenus par le Parti socialiste*



www.valdoise-solidaire.com

Fédération du Val d'Oise du Parti Socialiste

✉ 29, Rue Francis Combe 95000 CERGY - ☎ 01 30 75 89 40 - 📠 01 30 32 52 44

✉ fede95@parti-socialiste.fr - 🌐 www.ps95.fr -  [psvaldoise](https://www.facebook.com/psvaldoise)



L'EDUCATION AU CŒUR DE L'ECOLE POUR TOUS

AU CENTRE DES ELECTIONS

Nos questions - vos engagements



Février 2015

Nos questions - vos engagements

L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'éducation). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre. Plus que jamais, après les attentats de début janvier, on comprend les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Les acteurs de la communauté éducative jouissent d'une forte représentativité sur le département du Val d'Oise, et c'est à ce titre qu'ils sont légitimes à placer l'éducation au centre des débats en vue des prochaines échéances électorales des 22 et 29 mars 2015 qui aboutiront à l'élection de notre conseil départemental pour les 6 prochaines années à venir.

Quelles sont les valeurs des candidats en matière d'éducation et quelles sont les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation ?

Dans cette perspective, cinq thèmes sont abordés dans ce questionnaire qui sera adressé à chaque binôme de candidats désirant recueillir les suffrages des électeurs.

Ces questions n'ont pas vocation à traiter tous les thèmes, mais les réponses apportées permettront de déterminer le degré d'implication de chaque parti dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

La Communauté Educative assurera dans ce sens une large diffusion de ce questionnaire, des réponses (ou des absences de réponses) qui seront apportées, par l'intermédiaire de ses réseaux, de ses relais ainsi que par les différents supports de communication dont elle dispose. Nous vous proposerons aussi de venir en discuter lors de débats ou de rencontres.

1- Quelle école voulons-nous pour demain ?

► Une école mixte

La mixité scolaire et la mixité sociale sont deux éléments essentiels dans le cadre de la réussite de tous les élèves. La qualité des transports, la diversité de l'habitation, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU participent de façon déterminante à cet objectif. Aujourd'hui, nous constatons des établissements scolaires dits « dépressionnaires » faute d'inscription d'élèves et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est certainement aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations conduisent à constater que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

Quelles seront vos actions de conseiller départemental sur ces points ?

La sectorisation ou « carte scolaire » a été conçue à l'origine comme un outil de régulation des effectifs, dans le cadre des politiques de démocratisation scolaire. Or malgré les moyens déployés pour la politique de la ville, certains territoires concentrent les difficultés sociales et économiques, concentrant ainsi la difficulté scolaire. La ségrégation territoriale renforce la ségrégation scolaire, aggravant ainsi les inégalités de destins scolaires.

Lutter contre ces inégalités, donner aux élèves les mêmes chances de réussite, où qu'ils soient, est l'affaire de l'école en particulier et de la société dans son ensemble.

Pourtant en 2008, la politique d'« assouplissement » de la carte scolaire menée par la droite (au nom de la liberté du choix des parents) avait aggravé la ségrégation scolaire, en vidant les établissements de zones défavorisées et en instaurant une concurrence entre établissements.

En 2013, la loi de refondation de l'école de la République, dans son article 2, a exprimé très clairement son opposition à ce processus en donnant explicitement au service public d'éducation la nouvelle mission de veiller « à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement ». Mission en lien direct avec la mission première de l'école républicaine : celle de la réussite de tous les élèves.

En définissant le secteur de recrutement de chaque collège public, le Conseil général détermine fortement la composition sociale des établissements.

Demain, le Conseil départemental pourra jouer un plus grand rôle pour favoriser la mixité scolaire : la loi de refondation de l'École de la République (article 20) permet qu'un même secteur de recrutement soit partagé entre plusieurs collèges lorsque cela favorise la mixité sociale, permettant une réelle possibilité de coopération entre le département et l'éducation nationale.

Nous, candidats socialistes, nous engageons à ce que le futur Président ou la Présidente du Conseil départemental signe une convention avec la Direction académique des services de l'Éducation nationale pour donner à l'affectation scolaire un objectif de mixité sociale.

Cette possibilité sera d'ailleurs au cœur des débats qui auront lieu lors des Assises de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, sur le thème *comment favoriser le travail conjoint des collectivités locales, de l'éducation nationale et de l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative de jeunes ?* Nous nous engageons à prendre toute notre part dans ces travaux.

Par ailleurs, l'école primaire ne devrait pas être maintenue à l'écart de ce travail sur la carte scolaire : les secteurs des écoles doivent être pris en compte dans la sectorisation des collèges.

Nous, candidats socialistes, nous engageons à créer des instances tripartites d'échanges avec les maires et les services de l'État pour partager les objectifs et les actions concrètes nécessaires pour favoriser la mixité scolaire.

Enfin, dans le cadre la nouvelle organisation territoriale, l'organisation du transport scolaire revient à la charge du Conseil régional.

Nous nous engageons à mettre en place avec les élus régionaux un cadre de travail régulier afin que l'organisation des transports scolaire dans le Val d'Oise soit cohérente par rapport à la nouvelle sectorisation et en soutien des objectifs de mixité scolaire définis.

➤ Une école laïque

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

Quelle est votre conception de la laïcité et quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?

Le 9 septembre 2013, le Ministre de l'Éducation nationale a publié un texte solennel, la Charte de la laïcité à l'école, destinée à être affichée dans toutes les écoles et établissements scolaires. Dans son Préambule, la Charte affirme clairement que la mission historique de l'École, constitutive de son identité et de sa dignité comme institution, est « *de faire partager aux élèves les valeurs de la République* ». Chacun des articles de la Charte ouvre les pistes théoriques et pratiques d'une transmission aux élèves du sens et des enjeux de ces valeurs. Et en particulier, bien sûr, le sens de la laïcité à l'École, dans chacune de ses dimensions : séparation, neutralité, liberté :

1. La laïcité, c'est d'abord la séparation totale entre l'État et les religions.
2. La laïcité, c'est ensuite la neutralité stricte de l'État en matière religieuse : neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique, mais respectant toutes les croyances.
3. La laïcité, enfin, n'est pas uniquement la liberté de l'État par rapport à la religion ; c'est aussi le principe fondamental qui assure aux citoyens la liberté religieuse dans la société.

La Charte de la Laïcité à l'école résume (dans son article 8) la vocation fondamentale de la laïcité de l'École et de la laïcité à l'École : permettre à la fois l'émancipation de la liberté de l'enfant et de l'adolescent, et leur apprentissage de règles et de valeurs communes. Eduquer à la liberté personnelle et éduquer en même temps à la solidarité et au rassemblement autour de repères partagés.

Nous, candidats socialistes, partageons l'esprit et la lettre de la Charte de la laïcité à l'école. Sa vocation durable est de servir de socle fondateur à la constitution ou reconstitution d'une véritable culture commune de la laïcité partagée entre tous les personnels de l'éducation nationale, à la reconstruction d'une intelligence collective sur ce sujet et à la reconquête d'une responsabilité partagée sur cette question.

La pédagogie de la laïcité est inséparable de la pédagogie des autres valeurs républicaines et démocratiques. Elle est tout aussi inséparable des valeurs humanistes qui fondent notre civilisation.

C'est pourquoi, nous candidats socialistes, dénonçons fermement toutes tentatives et dérives extrémistes, portées par le Front national et les mouvances qui s'en réclament comme « Riposte laïque », confondant l'égalité avec l'uniformité, l'intégration avec l'assimilation et la Nation avec la tradition. L'Histoire nous le rappelle avec force : les idéaux de la République sont plus grands et plus forts que la haine de l'autre et le repli sur soi défendus par l'extrême droite.

Pour nous, candidats socialistes, il n'y a pas de laïcité sans pédagogie de la laïcité et du coup sans pédagogie de la liberté, de la citoyenneté, de l'égalité, du respect, de la tolérance, de la considération pour autrui. Une telle mise en évidence de la solidarité entre la pédagogie de la laïcité et la pédagogie de chacune des autres valeurs républicaines, démocratiques et humanistes est quelque chose de capital – qui demandait à être porté ainsi, à nouveau, à la connaissance et à la conscience professionnelle de tous les acteurs éducatifs. Cela montre en quel sens une pédagogie de la laïcité est possible à l'École *au quotidien*, c'est-à-dire dans une multitude de situations d'enseignement, dans la classe et hors de la classe.

En effet, dans l'enceinte scolaire il est continuellement question d'un apprentissage ou d'un rappel du respect des règles républicaines de la citoyenneté, du vivre ensemble, de tous ces droits et devoirs qui permettent la liberté et la sécurité de chacun. Or, ce sont autant d'apprentissages et de rappels qui sont *en même temps* et *aussi bien* l'opportunité d'une pédagogie de la laïcité. C'est ce qu'explique par exemple l'article 9, qui explique que « *la laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre* ».


La pédagogie de la laïcité ne doit donc pas seulement relever d'un enseignement spécifique. Pour être entreprise, cette pédagogie ne doit pas attendre non plus les situations où la laïcité se trouverait contestée, par des comportements, des propos ou des tenues qui exprimeraient un prosélytisme ou de l'intolérance en se réclamant du religieux.

La Charte est un « prétexte » pour que les personnels réfléchissent ensemble à ces situations de tension ou de crise, en y faisant face de façon solidaire, avec pédagogie et fermeté, en privilégiant toujours le dialogue et l'explication, avec les élèves ou leurs familles.

Promouvoir une laïcité qui rassemble, telle est bien sans doute l'une des missions les plus pérennes et actuelles de l'Ecole de la République et par conséquent, ce sont bien tous les adultes de la communauté éducative qui doivent participer à perpétuer, dans leurs paroles et leurs actes la pédagogie de la laïcité.

Nous, candidats socialistes, nous engageons ainsi à assurer, avec l'appui des services académiques l'Education nationale et des partenaires de l'école, une véritable formation à la pédagogie de la laïcité pour les agents publics relevant de notre responsabilité.

Nous nous engageons également à soutenir et développer les projets éducatifs des partenaires de l'Ecole pour développer la pédagogie de la laïcité.



➤ Une école émancipatrice

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Acteurs du changement social, les jeunes sont inscrits dans des dynamiques intergénérationnelles. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps. Il est, dès lors, impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté. Aujourd'hui, ces jeunes, ces citoyens directement concernés par les politiques publiques mises en œuvre, pourraient mieux s'investir dans le respect du pacte républicain s'ils apprenaient à devenir citoyens.

- Pensez-vous nécessaire que le Conseil départemental se réinvestisse dans les actions éducatives et notamment sur l'apprentissage de la citoyenneté pour chaque collégien ?

Si oui, comment ?

L'éducation ne peut se résumer à la seule transmission des savoirs académiques. Pour être complète, l'éducation doit aussi favoriser l'épanouissement de l'enfant, le préparer à la vie professionnelle, développer les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. Elle doit aussi favoriser l'esprit d'initiative.

Pour l'ensemble de la communauté éducative, il est primordial de réfléchir à une formation citoyenne opérationnelle, qui pourrait être intégrée au parcours scolaire des élèves pour leur permettre ainsi de s'approprier concrètement, par des projets concrets, les valeurs de la République.

La Ministre de l'Éducation nationale s'est déjà engagée dans cette voie, en décidant la mise en place d'un « parcours citoyen » intégrant la participation de l'élève dans le cadre de l'établissement conçu comme lieu de vie et de sociabilité. Ce parcours intègre les activités diverses organisées avec des associations qui œuvrent aux côtés des personnels dans la transmission des valeurs et du rôle joué par la société civile pour contribuer à rendre effective l'éducation à la citoyenneté, en accordant une réelle place et en valorisant des enseignements non disciplinaires, des activités extrascolaires établissant notamment des liens avec des partenaires institutionnels ou associatifs.

Nous, candidats socialistes, nous engageons, au sein des conseils d'administration des établissements et des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, à organiser la cohérence et la pérennité du financement des actions et des projets conduits au collège avec les associations extérieures pour garantir à chaque élève un « parcours citoyen ».

Nous nous engageons également à soutenir financièrement les actions éducatives, culturelles et sportives, favorisant l'apprentissage concret de la citoyenneté par les jeunes. Une attention particulière sera portée aux projets de voyages pédagogiques en France ou à l'étranger à l'initiative des jeunes.

Enfin, nous nous engageons à développer l'engagement des jeunes dans le service civique : une campagne départementale pourra être imaginée sur ce thème avec un relais dans les établissements scolaires et dans les missions locales, à destination des 15-16 ans, notamment ceux en situation de rupture scolaire.

2- L'égalité d'accès au système éducatif public

➤ La gratuité est l'un des principes essentiels de l'Éducation Nationale

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle.

Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres complémentaires et cahiers d'exercices, livres d'enseignements obligatoires nécessaires au parcours de l'élève à acquérir par les familles, contributions demandées aux familles pour financer des sorties culturelles ou sportives... etc

Nous constatons que les budgets des établissements pour financer notamment des projets pédagogiques incluant le matériel dédié sont complétés régulièrement par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires... Le phénomène s'amplifie, créant ainsi une spirale concurrentielle inquiétante entre les établissements.

- Quelles sont vos propositions pour rendre effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?

Doit être gratuit à l'école tout ce qui attrait aux enseignements obligatoires. Nous, candidats socialistes, veillerons tout particulièrement à ce qu'aucune participation financière aux activités obligatoires d'enseignement ne soit demandée aux familles, soit celles se déroulant pendant le temps scolaire et dans le cadre des programmes scolaires (dans les locaux scolaires ou en dehors au cours d'une sortie).

Pour les activités facultatives qui peuvent donner lieu à une contribution financière (sorties scolaires qui dépassent les horaires ordinaires de la classe, en particulier les sorties scolaires avec nuitée), nous veillerons à ce qu'un barème de participation puisse être appliqué en fonction du coefficient familial. Aucun enfant ne doit être écarté pour des raisons financières. Nous aiderons les établissements scolaire à rechercher des moyens pour supprimer ou alléger la charge financière pour les familles les plus en difficulté, sans pour autant recourir aux ressources commerciales auxquelles nous sommes opposées.

En ce qui concerne les fournitures scolaires individuelles, qui ne relèvent elles pas du principe de gratuité scolaire, nous, candidats socialistes, veillerons à ce que le principe de choix des manuels scolaires ou des matériels pédagogiques fasse l'objet d'une consultation du conseil d'administration. Nous veillerons à limiter les prescriptions de fournitures scolaires afin de ne pas peser sur le budget des parents et de ne pas amplifier les inégalités entre les élèves. Au sein des conseils d'administration, nous demanderons l'établissement d'une liste annuelle avant la fin de l'année scolaire précédente, afin que les familles puissent prévoir au mieux un étalement des achats en fonction des besoins.

Enfin, nous nous engageons à mettre en place, avec les services de l'Éducation nationale, le cartable numérique pour tous les collégiens, afin de réduire les coûts d'achats des manuels scolaires.

➤ Scolarité et Handicap

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire auprès de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Education.

- **Quelles sont vos propositions sur ces points pour rédiger et assurer le suivi des plans personnalisés de scolarisation (PPS) ?**
- **Quelles actions envisagez-vous pour faire respecter la Loi ?**
- **Quelles actions envisagez-vous pour faire respecter la Loi ?**

Le rôle du Conseil général comme du Conseil départemental est d'assurer un bon fonctionnement de la Maison des personnes handicapées(MDPH). Dans le domaine de la scolarisation des enfants en situation de handicap, le premier objectif doit être de renforcer les liens et la collaboration avec l'éducation nationale. Dans ce domaine, il est essentiel d'intégrer rapidement les nouveaux textes qui prévoient :

- la précision des compétences des acteurs (éducation nationale, MDPH) ;
- la présence obligatoire d'un enseignant en équipe pluridisciplinaire, qui est l'organe d'analyse et d'instruction de la MDPH, précédant la CDAPH, organe de décision).

Nous, candidats socialistes nous engageons à travailler avec l'Education nationale sur la rédaction d'une convention entre le département, la MDPH et l'éducation nationale, définissant les actions de chacun et assurant la bonne application des textes.

Nous nous engageons également à former les personnels aux nouveautés incluses dans les textes.

Enfin, nous nous engageons à faire rédiger systématiquement les projets personnalisés de scolarisation en équipe pluridisciplinaire en dotant la MDPH des moyens humains (enseignants) et matériels (informatique) nécessaires.

Par ailleurs, nous veillerons à faire de l'école inclusive une réalité en s'associant aux PEDT lorsqu'ils prévoient l'accessibilité des activités périscolaires pour tous les élèves sans exception, sans surcoût supplémentaire pour les familles.

➤ Education Prioritaire

La Ministre de l'éducation nationale vient de publier la carte de l'éducation prioritaire.

Nous constatons un déséquilibre important et nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Au-delà de la gratuité au moins pendant toute la période scolaire obligatoire il s'avère nécessaire de repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'Education prioritaire en veillant notamment à améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

- Comment pensez-vous que le Conseil départemental peut agir sur cette question ?

La refondation de l'éducation prioritaire est un élément déterminant de la refondation de l'école. Elle est également soutenue et renforcée par la redéfinition de la géographie de la politique de la ville.

Pour mémoire, la politique d'éducation prioritaire est une politique qui date en France de 1981 et qui s'est trouvée au fil du temps désadaptée du problème essentiel qu'elle devait résoudre : les écarts importants de résultats scolaires des élèves des quartiers où sont concentrées les situations sociales les plus difficiles.

Après 30 ans d'existence, avec des phases d'alternances avec et sans pilotage nationale, les résultats n'étaient pas à la hauteur des enjeux, les écarts se creusant même entre les établissements de l'éducation prioritaire et les autres, liés à la ségrégation croissante des territoires éducatifs. La carte de l'éducation prioritaire n'a cessé de s'étendre alors que certains secteurs évoluant sur le plan social et ne la justifient plus aujourd'hui.

Le gouvernement a donc décidé de réorienter la politique de l'éducation prioritaire en direction des publics qui ont le plus besoin. La refondation de l'éducation prioritaire doit aussi permettre d'en revisiter les fondements et d'en faire un terrain d'évolution pédagogique susceptible de servir d'exemple au reste du système dans la perspective de la réussite de tous.

1. Il est nécessaire d'insister sur le fait que cette refondation ne s'est pas faite par le sommet. Les équipes éducatives se sont réunies dans le cadre d'assises académiques ou inter académiques (en novembre décembre 2013). Ce n'est qu'à la suite de cette grande phase de concertation qu'une nouvelle politique a été définie en janvier 2014, avec :
 2. une carte de l'éducation prioritaire plus juste :
 - ✓ 102 REP+ préfigureurs en 2014, puis 305 en 2015, soit les écoles et collèges qui connaissent les situations sociales les plus difficiles,
 - ✓ 732 REP soit les autres écoles et collèges difficiles socialement,
 - ✓ les moyens maintenus et un accompagnement des écoles et collèges sortant de l'éducation prioritaire,
 - ✓ n travail sur la mixité scolaire et sociale.
 3. une pédagogie renforcée, en mettant fin à la dérive de la seule promotion des individus avec la facilitation des fuites des quartiers et à la dérive de la seule innovation qui laisse aux équipes l'entière responsabilité de la politique à conduire.
 4. un soutien aux personnes engagées dans les territoires les plus difficiles : un pilotage concerté et exigeant à tous les niveaux, des indemnités renforcées, davantage de formation et de travail en équipe.

Nous, candidats socialistes, soutenons la nouvelle politique de l'éducation prioritaire qui vise à donner davantage à ceux qui en ont vraiment besoin. Pour garantir la réussite de cette politique, nous nous engageons à lutter contre les ségrégations scolaires en mettant en œuvre une véritable politique de mixité scolaire.

➤ Soutien Scolaire

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Éducation.

- Pensez-vous souhaitable de développer des partenariats avec les associations complémentaires de l'Éducation Nationale pour organiser et renforcer le soutien scolaire parfois nécessaire ?

Afin de favoriser la réussite de leur scolarité, les élèves et leurs parents doivent pouvoir accéder des aides personnalisées qui ne soient pas captées uniquement par des acteurs privés.

Les associations d'aide à la scolarité ont démontré depuis de nombreuses années leur capacité à intervenir auprès des familles les plus démunies, pour apporter un soutien de qualité aux enfants en difficulté ou en échec scolaire.

Nous, candidats socialistes, nous engageons à garantir la pérennité des financements de ces associations. Nous nous engageons aussi à favoriser leurs accès aux locaux scolaires, en dehors des heures d'enseignement obligatoires, afin d'accompagner les jeunes mais aussi les parents dans les meilleures conditions.

3. La Vie scolaire

➤ La restauration scolaire

La restauration scolaire est une structure intégrée dans le cadre des obligations du service public.

Cinquante restaurants sont des cuisines de production, trente-cinq sont des offices de réchauffage livrés par les cuisines centrales publiques (Garges et Saint-Leu) et vingt-quatre sont des offices d'assemblage desservis par des prestataires privés.

Nous souhaitons connaître vos projets, vos objectifs en matière de politique de restauration scolaire :

- **Envisageriez-vous le déploiement sur l'ensemble des collèges, d'une cuisine de production intégrée?**
- **Que proposez-vous pour améliorer l'alimentation dans les collèges, les conditions d'hygiène et de sécurité liées à la préparation voire au transport de la nourriture?**
- **Que proposez-vous pour que les restaurants des collèges deviennent des lieux de vie, de rencontre, de convivialité et d'éducation nutritionnelle ?**

Alors que la gauche majoritaire dans le Val d'Oise en 2008 avait développé le dispositif Rest'O Collège, pour assurer l'accès de tous les collégiens à la restauration scolaire, la droite revenue au pouvoir en 2011 s'est empressée de supprimer ce dispositif. Cette économie, dérisoire au niveau du budget départemental, s'est faite au détriment des familles valdoisiennes, notamment des plus démunis. Nous, candidats socialistes, soutenons l'initiative parlementaire visant à inscrire comme droit dans la loi l'accès à la restauration scolaire. Nous nous engageons à rétablir le dispositif Rest'O Collège, cassé par la droite.

Nous nous engageons pour une remise à plat de la prestation de restauration scolaire afin d'en améliorer la qualité, sans en altérer sa sécurité. Nous voulons dans ce schéma mieux y intégrer les producteurs locaux, en particulier ceux de la filière bio, par la mise en place de circuits courts entre consommateurs et producteurs (établissements scolaires, administrations,.....).

Afin que les espaces de restauration collective deviennent des lieux de convivialité privilégiée, nous nous engageons à inscrire dans un plan de rénovation et renouvellement des collèges l'insonorisation des réfectoires, ainsi que la création de "tablées" réduites, afin de diminuer le niveau sonore. Nous nous engageons également à pérenniser les agents de service et à mieux les former à l'éducation nutritionnelle.

➤ L'orientation

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

- Quelle est votre point de vue sur l'utilité des CIO ?

- Que pensez-vous de la bourse au stage mise en place par le Département pour les collégiens de 3^{ème} ?

Pour que le droit à la formation tout au long de la vie soit une réalité, il est nécessaire d'avoir également une orientation tout au long de la vie. Cette garantie fait partie intégrante de la refondation de l'école de la République engagée par le gouvernement. Aujourd'hui, l'enjeu est pour l'Etat et les collectivités territoriales de bâtir un service public de l'orientation moderne, cohérent et accessible à tous : le jeune de 16 ans, qui se formera à un CAP comme pour le jeune engagé dans des études longues ; l'adulte qui souhaite revenir à une formation formation initiale, comme pour l'adulte en recherche d'une validation des acquis et d'un bilan de compétences. Il s'agit bien de construire avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et associatives une culture commune de l'orientation, favorisant les échanges et les partenariats.

La France dispose, depuis maintenant 60 ans, d'un réseau de CIO ouvert depuis longtemps à tous publics, à l'interface de la formation et de l'insertion professionnelle. Les CIO sont un élément central du service public de l'orientation (SPO). Les CIO assurent la cohérence et le lien entre la formation initiale, principalement scolaire, et le monde professionnel.

Nous, candidats socialistes, affirmons que la contribution des CIO au service public de l'orientation doit être reconnue, renforcée et institutionnalisée. Les CIO doivent enfin être dotées d'une personnalité juridique, sous la forme d'un établissement public, avec un niveau d'implantation qui permette la contractualisation avec les établissements scolaires, mais aussi les partenaires et institutions du bassin d'emploi et de formation. La composition du CA de l'établissement public pourrait intégrer des représentants du monde scolaire (chefs d'établissement scolaire, personnels enseignants et de l'éducation nationale, parents d'élèves, lycéens et étudiants), des collectivités locales, du monde professionnel et de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Concernant la bourse au stage, il s'agit *a priori* d'une bonne idée mais dans les faits, il est évident qu'elle a dû mal à fonctionner : la majorité des entreprises n'ont que peu d'intérêt à proposer des stages de courte durée qui demande un certain encadrement. Nous jugeons plus efficace d'inciter les administrations et les entreprises avec lesquelles nous sommes en contact dans le cadre de nos activités à prendre des stagiaires de 3^e; nous souhaitons également encourager les familles qui ont du mal à trouver un stage pour leurs enfants à nous contacter afin que l'on puisse activer le réseau de nos contacts au sein des mêmes administrations ou entreprises.

➤ **Santé, médecine scolaire, PMI**

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences pour voir appliquer concrètement les dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

- Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les collèges ?

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

- Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?

La santé à l'école s'inscrit pleinement dans le processus éducatif. Elle doit garantir le bien-être physique et psychologique et repérer le plus en amont possible les difficultés pouvant nuire au bon déroulement de la scolarité. En appui de l'équipe éducative, la prise en charge des élèves doit être assurée dans tous les établissements par les infirmiers scolaires.

Nous, candidats socialistes, nous engageons, au sein des conseils d'administration et des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, à veiller à ce que l'infirmière scolaire puisse accueillir et accompagner tous les élèves dans de bonnes conditions. Nous nous engageons également à faciliter l'accès aux soins et à travailler avec les partenaires de l'école pour soutenir les actions pour la promotion de l'éducation à la santé et à la sexualité et la prévention des conduites à risques. Nous accorderons également une attention particulière à l'accompagnement des familles dans l'accès au soin.

Sur le sujet plus spécifique de l'éducation à la sexualité, nous veillerons au travail partenarial de qualité entre le comité d'éducation santé et citoyenneté et les représentants des élus. L'éducation à la sexualité ne suffit pas, il faut qu'il y ait un accès simple et facile aux outils d'information et de prévention, permettant d'avoir une sexualité protégée et choisie. Nous veillerons à ce que les horaires d'ouverture des centres de planification familiale correspondent aux besoins et attentes des jeunes publics.

Par ailleurs, l'éducation à la sexualité ne saurait être dissociée d'une éducation à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les stéréotypes et nous nous engageons donc à soutenir toute action pédagogique à destination des jeunes sur ces sujets.

➤ Transports scolaires

Le transport des jeunes pour rejoindre leur établissement scolaire public représente le préalable indispensable pour qu'ils aient accès au collège.

- Quelles sont vos orientations politiques sur les problèmes de transports scolaires dans le Val d'Oise ?

Alors que le projet de loi de décentralisation portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) prévoit un transfert du département à la région de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires, à compter du 1^{er} septembre 2017, la région Ile-de-France est déjà l'autorité organisatrice des transports pour les départements franciliens.

La gauche majoritaire au Conseil général en 2008 avait instauré une subvention pour l'achat de la carte Imagine'R pour les familles de lycéens non boursiers. La droite majoritaire en 2011 s'est empressée de mettre fin à ce dispositif, doublant ainsi le budget du transport scolaire pour les familles de classe moyenne. Nous, candidats socialistes, déplorons la suppression de cette subvention, qui ne se justifie pour les conseillers départementaux de droite que par la volonté de faire mieux comprendre aux Valdoisiens « *les actions du Conseil général, en les centrant sur les compétences obligatoires* ». Nous nous engageons à la rétablir pour favoriser la mobilité des jeunes.

4. L'entretien et l'équipement des collèges

➤ Le déploiement du plan numérique

Le plan numérique des collèges dans le Val d'Oise est un plan d'équipement ambitieux que le Conseil Général a décidé depuis maintenant presque 6 ans. Il permet d'équiper les collèges sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT). L'investissement devrait être réel et permettre aux enseignants de s'en saisir pour l'introduire dans leur pratique pédagogique. Par ailleurs, il faut entretenir le matériel ce qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui.

- Seriez-vous favorable à un grand débat avec les enseignants et les usagers des collèges, afin d'appréhender, puis de traiter et de maîtriser le rôle et l'utilisation de ces nouveaux outils ?

Le déploiement du plan numérique dans le Val d'Oise est une priorité pour nous, candidats socialistes au Conseil départemental. Il ne s'agit pas ici de lancer des plans d'équipements ambitieux et onéreux sans concertation et formation des équipes éducatives : le numérique reste avant tout un outil au service d'un meilleur apprentissage. Un grand débat sous la forme d'Assises du numérique éducatif dans le Val d'Oise nous semble être une proposition des plus adaptées pour engager de la meilleure manière les investissements dans les infrastructures mais aussi dans la formation des équipes éducatives pour l'entretien et la maintenance des équipements.

➤ L'hygiène des sanitaires

Les sanitaires des collèges sont dans la plupart des cas dans un très mauvais état.

Plusieurs raisons peuvent être avancées : sanitaires vétustes, manque d'entretien (manque de savon, de papier hygiénique et de séchoir).

Ce manque d'entretien est souvent la conséquence d'un épuisement du personnel qui constate que le travail n'est pas respecté, et qui le conduit à les maintenir les toilettes fermés la plus grande partie de la journée.

Pourtant, les jeunes doivent pouvoir bénéficier de sanitaires en bon état.

- Quelles actions pourriez-vous proposer pour sensibiliser les jeunes à l'hygiène de leurs toilettes ?

- Quelles sont vos propositions pour remédier à cet état de fait ?

On ne peut envisager avoir un niveau d'hygiène suffisant dans les établissements scolaires si nous n'avons pas en nombre suffisant des agents de nettoyage pouvant assurer au moins trois nettoyages quotidiens dans les sanitaires. Par ailleurs, en étant présents dans les établissements, les agents de nettoyage peuvent également assurer un rôle éducatif dans les établissements : ils peuvent intervenir plus rapidement auprès des élèves.

Nous, candidats socialistes, dénonçons la privatisation du nettoyage des collèges engagée par le Conseil général, uniquement pour réduire les coûts de fonctionnement. Les personnels d'entretien sont des adultes qui ont toute leur place dans la vie de l'établissement où ils interviennent. A l'heure où il est nécessaire de réaffirmer au quotidien le respect des règles de vivre ensemble, tout adulte présent dans l'établissement doit y contribuer. C'est pourquoi, nous proposons au lieu d'une privatisation du nettoyage, une formation renforcée des agents d'entretien.

5- Et votre participation ?

Le Val d'Oise compte 109 collèges et sera doté de 42 élus, c'est-à-dire que chaque élu aura en moyenne à siéger dans près de 3 établissements. soit près de 3 établissements dans lesquels devra siéger chaque élu. Or, de nombreux conseils d'administration constatent l'absence régulière des élus du Conseil Général.

- Quelles sont vos propositions pour maintenir un dialogue de qualité entre les élus départementaux, les professionnels de l'Éducation et les usagers des collèges ?

L'ensemble des engagements pris sur les précédents points ne sauraient être effectif sans une présence assidue et active des futurs conseillers départementaux dans les conseils d'administration des collèges et dans les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Nous, candidats socialistes, nous engageons par notre présence à instaurer des relations durables de qualité. Nous nous engageons également à inclure dans notre compte-rendu de mandats un point sur l'actualité éducative de nos collèges.

Les candidats Val d'Oise solidaire investis et soutenus par le Parti socialiste



www.valdoise-solidaire.com

Contact : **Fédération du Val d'Oise du Parti Socialiste**

✉ 29, Rue Francis Combe 95000 CERGY - ☎ 01 30 75 89 40 - 📠 01 30 32 52 44

✉ fede95@parti-socialiste.fr ;

